



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-47

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

32 – Lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières, parcellaires pour permettre la renaturation écologique et paysagère du ru de Montsoulst sur la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 22 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsoulst) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

32 – Lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières, parcellaires pour permettre la renaturation écologique et paysagère du ru de Montsoul sur la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'Opération n° 465B, le Syndicat souhaite procéder à la renaturation du Ru de Montsoul à BAILLET-EN-FRANCE sur la partie située le long du Chemin de Notre-Dame de France, à l'amont du bassin de l'Orme du Ramoneur.

Ce projet concerne 1 200 mètres linéaires du Ru et a pour objectif la valorisation hydro-écologique du Ru. De plus, dans le cadre de la trame verte et bleue, ce projet ambitionne d'être accessible aux populations du secteur. Un projet de renaturation paysagère et de liaison douce sera ainsi mené en parallèle du futur tracé du cours d'eau.

Ainsi, pour assurer la qualité de l'opération, il est nécessaire que le SIAH détienne la maîtrise foncière d'une emprise suffisamment large, notamment pour la création des bassins en dérivation du ru et pour permettre la plus grande sinuosité possible au cours d'eau. Si une partie du projet concerne des terrains qui sont des propriétés du SIAH, 12 propriétaires privés sont concernés par le projet.

Le service foncier a déjà contacté les différents propriétaires afin de leur proposer l'acquisition amiable de leurs parcelles, au prix estimé par les services des Domaines. Celles-ci étant indispensables à la réalisation de l'opération, il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet du VAL D'OISE de se prononcer sur l'utilité publique du projet, préalable d'une éventuelle procédure d'expropriation des terrains.

Il est donc demandé aux délégués du SIAH d'autoriser le Président à lancer les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières et parcellaires pour la réalisation des travaux d'aménagements hydro-écologiques pour la renaturation du ru de Montsoul à BAILLET-EN-FRANCE.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Maurice MAQUIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment son article R. 131-14,

Vu le Code civil, et notamment son article 545,

Considérant l'intérêt du projet de renaturation du Ru de Montsoul,

Considérant la nécessité d'obtenir la maîtrise foncière des emprises indispensables à l'opération,

Considérant la nécessité de lancer les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières et parcellaires pour la réalisation des travaux d'aménagements hydro-écologiques pour la renaturation du ru de Montsoul à BAILLET-EN-FRANCE,

GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

32 – Lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières, parcellaires pour permettre la renaturation écologique et paysagère du ru de Montsout sur la commune de BAILLET-EN-FRANCE (Opération n° 465B)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer les enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux, des acquisitions foncières et parcellaires pour la réalisation des travaux d'aménagements hydro-écologiques pour la renaturation du ru de Montsout à BAILLET-EN-FRANCE,
- 2- **Prend acte** que les crédits sont inscrits au budget eaux pluviales, chapitre 23, article 2315,
- 3- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs aux procédures d'enquêtes publiques.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JAMENEZ,



Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : - 4 AVR. 2022

Affichée le : - 4 AVR. 2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

